



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Collège du Sud CSUD  
Kollegium des Südens KSUD

Direction de l'instruction publique, de la culture  
et du sport **DICS**  
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport, **EKSD**

Rue de Dardens 79, 1630 Bulle

T +41 26 305 99 00, F +41 26 305 99 09  
www.collegedusud.ch

## **Informations de rentrée pour les semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6**

### **Conditions de promotion**

La promotion est semestrielle. Les conditions de promotion sont les suivantes :

- a) la moyenne générale de toutes les branches est de 4 au minimum ;
- b) la moyenne de toutes les branches des domaines fondamental, spécifique et complémentaire de la MP est de 4 au minimum ;
- c) la personne en formation n'a pas, dans l'ensemble des notes comptant pour la moyenne générale, plus de deux notes inférieures à 4 ;
- d) la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes ne dépasse pas 2 points.

La moyenne générale est fondée sur l'ensemble des notes de toutes les branches figurant au programme annuel.

### **Méthode de calcul de la moyenne MP**

La moyenne des branches MP comprend les notes :

- a) du domaine fondamental : français, allemand, anglais, mathématiques.
- b) du domaine spécifique : Finances et comptabilité, Economie et Droit.
- c) du domaine complémentaire : Histoire et institutions politiques, Technique et environnement.

### **Méthode de calcul de la moyenne générale**

La moyenne générale se calcule en prenant en compte toutes les branches du programme.

L'éducation physique fait l'objet d'une note figurant dans le bulletin mais ne compte ni pour la promotion ni pour la moyenne.

Dans la branche ICA, chaque matière enseignée a le même coefficient. Ainsi, pour les semestres 1 et 2, les branches comptant pour la moyenne générale sont : langue 1, langue 2, anglais, mathématiques, Finances et comptabilité, Economie et droit, Histoire et institutions politiques, Technique et environnement, ICA, arts.

### **Promotion conditionnelle**

La direction d'école peut accorder une promotion conditionnelle. La personne en formation ne peut en bénéficier qu'une fois durant ses études. En cas de nouvelle non-promotion, elle doit répéter les deux derniers semestres.

### **Redoublement d'une classe**

Une personne en formation ne peut redoubler les deux semestres qu'une fois durant les quatre premiers semestres d'étude.

Le redoublement est refusé dans les cas où la personne en formation obtient une moyenne générale de toutes les branches inférieure à 3,50.

### **Procédure de qualification CFC et MP**

Toutes les notes semestrielles (semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6) seront reprises dans la procédure de qualification CFC et MP.